

EC1: Comment les partenaires sociaux contribuent-ils à la détermination des salaires ?

Le salaire (revenu du travail) n'est pas déterminé uniquement la loi de l'offre et de la demande que le marché du travail comme le voudraient les libéraux, mais aussi par des mécanismes sociaux.

- En effet, les partenaires sociaux ont un rôle important dans la définition de normes salariales. Le terme « partenaires sociaux » désigne des représentants des principaux syndicats de salariés (CGT, FO, CFDT, Sud, ...) et des principales organisations patronales (MEDEF, CGPME...).

- Les partenaires sociaux effectuent des négociations régulières en matière salariale. On parle alors de dialogue social. Ce dernier peut déboucher sur la signature de conventions collectives. Il s'agit d'accords, signés par les syndicats de salariés et les syndicats patronaux au niveau de l'entreprise, au niveau d'une branche ou au niveau national. Les négociations définissent donc les conditions d'utilisation et de rémunération de la main-d'œuvre (salaires, promotion, durée du travail...).